

(1)

(N° 92.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1895.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1895 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

(1) Budget, n° 3, VI.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique doit faire face à des charges importantes et multiples, qui ne cessent de varier; à côté de crédits considérables, se trouvent des allocations de détail dont l'origine est parfois très éloignée, tandis que des postes nouveaux sont assez fréquemment créés.

Plus que tout autre, ce Budget a eu à subir des remaniements, soit à la suite de transferts d'attributions, soit pour d'autres causes, telles que modifications aux lois organiques ou réorganisation d'établissements et d'institutions ressortissant aux services de l'intérieur et de l'Instruction publique.

C'est ce qui permet d'expliquer qu'il se soit glissé à la longue, dans ce Budget compliqué, certaines déféctuosités de forme, certaines inexactitudes, qu'il importe de faire disparaître.

Dans ce but, il a été fait du Budget en question un sérieux examen, à la suite duquel le Gouvernement n'hésite pas à proposer toutes les réformes nécessaires pour donner à ses propositions budgétaires plus de précision et de clarté et pour faciliter ainsi la tâche du législateur.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique se présente donc modifié, notamment dans ceux de ses articles qui n'étaient plus en concordance absolue avec les faits, dont l'énoncé était jugé insuffisant, ou qui prétaient à des subdivisions rationnelles.

D'autre part, la Chambre s'étant montrée disposée à voter les Budgets de 1896 immédiatement après ceux de 1895, le Gouvernement croit devoir déposer un nouveau projet de Budget du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice courant, en y inscrivant, outre les amendements qu'il comptait soumettre aux Chambres, les modifications qui viennent d'être signalées et qui sont d'ailleurs justifiées ci-après.

Le projet de Budget amendé du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1895, s'élève à fr.	25,531,828 »
Le projet primitif monte à fr.	25,025,684 »
La différence en plus pour le projet de Budget amendé est de fr.	<u>506,144 »</u>
Si l'on compare ce projet de Budget, montant à	25,531,828 »
au Budget voté pour 1894 et s'élevant à	23,660,433 »
on constate une augmentation de fr.	<u>1,871,395 »</u>

Il est à remarquer que cette augmentation comprend une somme de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1,692,724 francs représentant les dépenses exceptionnelles, rattachée pour la première fois, en 1898, au Budget ordinaire.

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 3. — *Fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget amendé fr.	64,000 »
— — — — primitif	59,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	4,800 »

Cette légère augmentation est devenue indispensable par suite des récentes constructions que l'on s'est vu obligé d'édifier pour accroître le nombre des bureaux réservés, notamment, au service des pensions.

D'autre part, certains objets mobiliers de l'hôtel ministériel ne sont plus en état de servir et il y a lieu d'en effectuer peu à peu le renouvellement.

On croit donc devoir proposer de fixer le crédit de l'article 3 au chiffre rond de 64,000 francs.

ART. 5. — *Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget amendé fr.	20,000 »
— — — — primitif	17,450 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	2,550 »

Le crédit sollicité au projet primitif répond strictement aux besoins actuels : il est d'autant plus nécessaire de l'augmenter quelque peu, en prévision des éventualités, que l'Administration va probablement se voir obligée de placer un nouvel agent dans la position de disponibilité pour cause de maladie.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 7. — *Premier terme des pensions, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget amendé fr.	62,000 »
— — — — primitif	52,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	10,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit de cet article est devenu insuffisant par suite de la progression constante des charges résultant des nouvelles pensions accordées, notamment aux professeurs et instituteurs communaux, et de la récente mise à la retraite de plusieurs hauts fonctionnaires ainsi que de professeurs dont la pension a dû être fixée au maximum ou à un taux dépassant la moyenne normale.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 13. — *Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire.*

On propose de consacrer un *littéra spécial* à l'indemnité — fixe — du membre secrétaire.

Le total de l'article 13 resterait fixé à 5,300 francs.

ARTICLES 14 ET 15.

Ces articles étaient ainsi libellés au projet primitif :

ART. 14. — Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions. fr. 4,900 »

ART. 15. — Frais de bureau de la Commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures. fr. 12,600 »

On propose de les scinder chacun en deux littéras et de les rédiger comme suit :

ART. 14. — a) *Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux.* 1,650 »

b) *Indemnités pour la rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Traductions* 3,250 »

TOTAL . . . fr. 4,900 »

ART. 15. — a) *Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Com-*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

<i>mission centrale</i>	fr.	9,300 »
b) <i>Bibliothèque de statistique et service de la statistique générale : achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures.</i>		3,300 »
		<hr/>
TOTAL	fr.	12,600 »
		<hr/>

Voici, en dehors de quelques détails de rédaction, en quoi consistent les modifications proposées, qui ne changent d'ailleurs pas le montant des crédits des articles 14 et 15 :

1^o Suppression de la rubrique : *vérification des registres de population*, aucune dépense n'ayant plus été effectuée depuis longtemps pour cet objet ;

2^o Suppression des postes relatifs aux *commissions provinciales de statistique*, qui ont cessé de fonctionner et que le Gouvernement a l'intention de supprimer ;

3^o Inscription au libellé du Budget : a) de la *commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux*, qui fonctionne depuis 1886 et dont les frais sont prélevés à charge de l'article 14 ; b) de la *bibliothèque de statistique*, dont les dépenses sont imputées sur l'article 15.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 17. — *Traitement des employés, gens de service, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget amendé	fr.	1,108,660 »
— — — primitif		1,078,660 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	30,000 »

L'institution d'un office central du travail et l'organisation prochaine de la statistique du travail industriel rendent nécessaire la création, dans les administrations provinciales, de bureaux spéciaux, où puissent être concentrées toutes les affaires relatives à l'application des lois ouvrières et à l'aide desquels les Gouverneurs soient en mesure de seconder l'office central dans l'accomplissement de sa mission.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il est indispensable de majorer de 30,000 francs le crédit de l'article 17.

C'est une évaluation approximative. Plus tard, lorsque l'institution nouvelle sera définitivement organisée et en pleine activité, on pourra établir avec précision le montant des ressources nécessaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

GARDE CIVIQUE.

ART. 26. — *Inspection générale et commandements supérieurs, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget amendé fr.	21,800 »
— — — — — primitif	22,300 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	500 »
	<hr/>

Afin de se conformer aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté royal du 19 février 1848, stipulant que les dépenses du personnel ne peuvent être confondues dans un même article budgétaire avec les dépenses relatives au matériel, on propose de distinguer, par un article spécial, les *frais de bureau des traitements, indemnités, frais de route et de séjour*.

A cet effet, une somme de 500 francs serait transférée à l'article suivant.

ART. 27 (nouveau). — *Inspection générale et commandements supérieurs : frais de bureau fr. 500 »*

Transfert de l'article précédent.

ART. 28. — *Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, etc.*

ART. 29. — *Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, etc.*

ART. 30. — *Tir national : personnel permanent.*

ART. 31. — *Tir national : frais de gestion, etc.*

D'après le tableau-type annexé à l'arrêté royal du 19 février 1848 — réglant la forme des budgets, — les articles relatifs au personnel doivent précéder ceux qui concernent le matériel.

Il en est d'ailleurs ainsi pour le Budget du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique, sauf aux anciens articles 27 et 28 (*Magasin central*) et 29 et 30 (*Tir national*).

On propose, pour ces articles, de rétablir l'ordre régulier.

ART. 31. — *Tir national : frais de gestion, etc.*

Cet article est ainsi libellé au projet primitif :

Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses . fr. 44,000 »

On propose : 1° de scinder cet article en deux littéras, dont l'un serait réservé au matériel proprement dit du tir et l'autre aux frais des grands concours annuels ; 2° de préciser les charges d'entretien et de matériel, actuellement renseignées sous la rubrique : *Dépenses diverses*.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 37. — *Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, etc.*

On propose les modifications suivantes :

1^o Adjonction au libellé du litt. a, sans majoration de crédit, des mots : *publication d'une bibliographie nationale de (1830 à 1880)*.

Bien que cette publication touche à son terme, on croit nécessaire de la renseigner au libellé du crédit budgétaire qui en supporte les frais ;

2^o Remplacement, au même littéra, des mots : *d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise* par ce libellé plus exact : *du Woordenboek der Nederlandsche Taal (dictionnaire de la langue néerlandaise)* ;

3^o Suppression, au litt. b, de la phrase suivante : *subsidés aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene*.

La rédaction du reste de ce littéra (*Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou AUX FAMILLES DE LITTÉRATEURS OU SAVANTS DÉCÉDÉS*) est assez large pour permettre cette suppression ;

4^o Adjonction au libellé du littéra e, sans augmentation de crédit, des mots : *Publication de la Bibliographie de Belgique*.

La plus grande partie de la dépense, pour cet objet, consiste dans l'acquisition de livres qui, après avoir servi à la confection du bulletin bibliographique, sont déposés à la Bibliothèque royale ;

5^o Suppression des litt. g et h, ainsi conçus :

g) *Publication de documents rapportés de pays étrangers, 3,000 francs.*

h) *Continuation de la publication des actes des anciens États généraux, 3,500 francs.*

Depuis plusieurs années, aucune dépense n'a plus été effectuée pour ces publications.

Toutefois, les crédits actuellement rattachés aux litt. g et h ne pourraient être supprimés sans nuire considérablement au service des lettres et sciences : ils sont presque entièrement absorbés par les engagements permanents.

Aussi propose-t-on le transfert de ces crédits, montant ensemble à 6,500 francs, au litt. e dont le crédit s'élèverait ainsi à 43,400 francs ;

6^o Remplacement au littéra i (devenu littéra g¹), des mots : *d'une bibliographie nationale* par : *de la Bibliotheca belgica*, ce qui répond mieux à la réalité des faits ;

7^o Suppression de la phrase suivante, inscrite à la fin de l'article : (*y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire*).

Cette somme de 27,700 francs se décomposait comme suit :

A. — *Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples*
(litt. a). fr. 6,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Rien ne fait prévoir que le Gouvernement belge doive se trouver dans le cas de renoncer à la location annuelle d'une table d'études à Naples : on est donc fondé à considérer cette charge comme permanente (la dépense annuelle ne dépasse pas 5,000 francs);

B. — *Part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise* (litt. a) fr. 5,000 »

Cette charge, et d'autres dont il sera question plus loin, sont évidemment temporaires ; mais elles le sont au même titre que, par exemple, les rapports triennaux des trois degrés de l'enseignement, la *publication de la correspondance du cardinal de Granvelle*, la *Biographie nationale* et une foule d'autres postes qui ne sont accompagnés d'aucune mention spéciale dans le libellé du Budget.

L'intervention du Trésor public belge dans les frais de publication du dictionnaire de la langue néerlandaise est réglée par une convention avec le Gouvernement hollandais.

En réalité, le crédit annuellement affecté à cet objet s'élève à 7,000 francs.

C. — *Publication de documents rapportés de pays étrangers* (ancien litt. g) fr. 5,000 »

D. — *Continuation de la publication des actes des anciens États généraux* (ancien litt. h). fr. 5,500 »

On a proposé plus haut la suppression de ces deux derniers postes.

E. — *Publication d'une bibliographie nationale* (ancien litt. i) fr. 12,200 »

On vient de voir que ce crédit est destiné à solder une partie des frais de la *Bibliotheca belgica*.

Entreprise depuis plus de quinze ans, cette œuvre capitale nécessitera, pendant de nombreuses années encore, l'inscription d'un crédit au Budget des Sciences et Lettres.

Ces motifs justifient la suppression proposée.

ART. 38. — *Académie royale des sciences, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget amendé	fr.	115,100 »
— — — — — primitif		106,273 »

AUGMENTATION	fr.	8,827 »
------------------------	-----	---------

On propose :

1° De fusionner le crédit de l'ancien article 39 (*Palais des Académies. Traitement et salaire du personnel ; chauffage, éclairage et frais d'entretien, 8,850 francs*), avec celui de l'article 38 litt. a, qui prévoit la dotation ordinaire de l'Académie royale de Belgique ; de préciser le sens des termes *dépenses ordinaires* qui figurent au même littéra et de supprimer, comme inutiles, les mots soulignés de la phrase suivante : « Subsidés extraordinaires à l'Académie royale de Belgique. »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le libellé actuel de ce littéra, est ainsi conçu :

« a) Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées au programme de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. »

Ce libellé serait remplacé par le texte suivant :

« Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Subsides extraordinaires à l'Académie, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. »

La dotation de l'Académie devrait naturellement être augmentée du montant du crédit de l'article 39 supprimé et serait portée à 77,923 francs (69,073 + 8,850) ou, en chiffres ronds, à 77,900 francs. Il y a donc, en réalité, une diminution de 23 francs sur l'ensemble du crédit ;

2. de faire précéder le texte actuel du litt. c ces mots : *Frais de la Commission royale d'histoire*, la somme de 20,000 francs inscrite à ce littéra étant, en réalité, destinée à payer les frais de la dite Commission.

ART. 39. — *Académie royale flamande, etc.*

De même qu'à l'article précédent, on propose de préciser le sens des termes *dépenses ordinaires*, qui seraient remplacés par le libellé suivant : *traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers.*

ART. 39 (ancien). — *Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.*

Crédit demandé au projet de Budget amendé	fr.	»
— — — — — primitif		8,850 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	8,850 »

Suppression de l'article et transfert du crédit, jusqu'à concurrence de 8,827 francs, à l'article 38.

ART. 43. — *Musée royal d'histoire naturelle : matériel, etc.*

On propose la suppression de la phrase : *(y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire).*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette allocation correspond, en réalité, à une charge permanente, qu'il serait impossible de supprimer sans compromettre la marche des travaux du Musée.

Elle se décompose comme suit : 1° 10,000 francs pour *l'étude et la mise en ordre d'anciennes collections*.

Le Gouvernement propose d'ajouter purement et simplement cette somme au crédit ordinaire de l'établissement et de renseigner en ces termes, dans le libellé du Budget, l'objet auquel elle serait réservée : *exploration scientifique du pays et achat de collections*.

2° 8,000 francs pour la *publication des Annales du musée*.

Cette charge est également devenue permanente, les *Annales* continuant à paraître à des intervalles plus ou moins réguliers. On propose de mentionner cette publication au Budget et de libeller ainsi l'article 43 :

Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des Annales du Musée.

ART. 49. — *Frais de publication des inventaires des archives, etc.*

Il y a lieu de supprimer du libellé de cet article les mots : (*y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire*).

Cette somme de 8,000 francs est réservée, jusqu'à concurrence de 5,500 francs, pour couvrir les frais de *recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers* (litt. b). Mais les dépenses effectuées de ce chef, pendant les cinq dernières années, n'ont jamais atteint 1,200 francs. D'autre part, le crédit de l'article 49 ne pourrait être diminué de 8,000 francs ou d'une somme inférieure, et l'on croit utile de rappeler que ce crédit qui, en 1887, avait été réduit à 12,200 francs, a dû être, en 1891, reporté à 15,200 francs.

Il est d'ailleurs nécessaire de continuer à prévoir une somme pour recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers. Il existe encore à l'étranger, notamment en Hollande et en Autriche-Hongrie, des archives à recouvrer, et le Gouvernement poursuit des négociations qui pourraient entraîner à certaines dépenses, telles que frais de voyage, confection d'inventaires, copies, etc.

CHAPITRE XI.

BEAUX-ARTS.

ART. 50. — *Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	275,000 »
— — — primitif	350,250 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	75,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° L'article 50 litt. d, prévoit un crédit de 60,000 francs pour subsidier, notamment, les expositions *locales* et celles organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.

D'autre part, l'article suivant ouvre un crédit de 40,000 francs destiné à solder les frais des expositions *générales* des beaux-arts.

Il serait rationnel de réunir ces deux crédits en un même article. On propose donc le transfert du litt. d de l'article 50 à l'article 51, dont le montant serait ainsi fixé à 100,000 francs.

2° Il semble également rationnel de rattacher à l'ancien article 53 litt. d devenu l'article 57 (*Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure*), le poste faisant l'objet d'une partie du litt. f (ancien) de l'article 50 et concernant les *frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome*.

Le crédit de ce littéra, soit 15,250 francs, serait transféré en même temps que le libellé. Quant aux autres charges dudit littéra (*acquisition et reliure d'ouvrages, etc.*), elles sont très minimes et pourraient être rattachées au litt. b du même article, sans que le crédit de ce dernier littéra doive être majoré de ce chef.

ART. 51. — *Expositions générales des beaux-arts, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	100,000 »
— — primitif	40,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	60,000 »

Transfert (texte et crédit) de l'article 50 litt d ainsi conçu :

<i>Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge</i>	fr. 60,000 »
---	--------------

ART. 52 (ancien). — *Palais des beaux-arts à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.*

Crédit demandé au projet de Budget amendé fr.	»
— — primitif	8,850 »
	<hr/>
DIMINUTION. fr.	8,850 »

Les Musées royaux de peinture et de sculpture étant installés au *Palais des beaux-arts*, il convient de fusionner le crédit de l'article 52 (ancien), consacré à l'entretien de ce palais, avec celui de l'article 60, réservé au matériel des Musées.

Il y aurait toutefois lieu de distraire de ce crédit une somme de 4,500 francs affectée au *personnel* du palais, et de la rattacher à l'article 59.

Ce dernier article serait ainsi entièrement consacré au *personnel* des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Musées, tandis que l'article 60 serait exclusivement réservé au *matériel*, en exécution de l'article 4 de l'arrêté royal du 19 février 1848, réglant la forme des Budgets.

ART. 53 (ancien). — *Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers ; dotation de l'État, etc.*

Cet article, divisé en cinq littéras, comprend des crédits de différente nature, qu'il serait plus logique et plus régulier de répartir en des articles spéciaux, groupant méthodiquement les charges de même espèce.

Il semble notamment nécessaire d'isoler dans des articles séparés les dotations de l'Institut supérieur et de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, l'inspection des beaux-arts et le conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, selon la règle suivie pour les autres services similaires du Département.

On propose donc de diviser l'article 53 en sept articles, dont le tableau ci-dessous détaille le texte et les chiffres en comparant ces derniers à ceux du crédit porté, pour le même article, au projet de Budget primitif de 1893.

On remarquera que les propositions actuelles aboutissent à une augmentation de 21,650 francs, largement compensée d'ailleurs par une réduction de 25,000 francs opérée à l'article 63 (*Monuments à élever aux hommes illustres*).

Mais on voudra bien reconnaître qu'une semblable réforme — préconisée dans le seul but de mettre en harmonie les diverses parties du Budget et de rendre plus facile le contrôle des crédits votés par la Législature — ne saurait se réaliser sans entraîner une majoration de crédit plus apparente que réelle.

On verra en effet, au cours de la présente note, qu'une partie de cette majoration est due à de nouveaux accroissements de charges. Quant au surplus, la division d'un seul article en sept articles spéciaux ne permet plus de suppléer à l'insuffisance d'un littéra par l'excédent de quelque autre littéra du même crédit et oblige le Gouvernement à solliciter des allocations plus élevées, ce qui n'entraîne aucunement la majoration correspondante des dépenses à supporter par ces allocations.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉSIGNATION		LIBELLÉ.	MONTANT DU CRÉDIT		DIFFÉRENCE		Observations.
de l'article proposé.	du littéra de l'ancien art. 53.		proposé au projet actuel.	porté au projet de Budget primitif de 1895.	en plus.	en moins.	
52	a	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	147,005	147,005	•	•	
53	b	Académies et écoles de dessin : subsides; acquisition et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres.	230,000				
54	b	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles.	30,000	260,600	2,400	•	
55	b	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	3,000				
56	c	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000	10,000	7,000	•	
57	a	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats . . . 20,000	45,500	(1) 35,250	8,250	•	(1) Y compris fr. 15,250 transférés de l'art. 50, litt. f.
	b						
58	e	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	25,400	21,400	4,000	•	
TOTAL			495,905	474,255	(2) 21,650	•	(2) Compensée par une diminution de fr. 25,000 à l'art. 63.

Voici la justification des crédits sollicités :

ART. 52. — *Institut supérieur, etc.*

Pas de changement.

ART. 53. — *Académies et écoles de dessin, etc.*

La somme de 230,000 francs se décompose comme suit :

Subsides aux écoles, etc. fr. 217,000 »
 Modèles, médailles, livres, etc. 13,000 »

Le premier de ces chiffres ne comporte qu'une très légère majoration sur

NOTE PRÉLIMINAIRE.

la dépense des années antérieures, les subsides s'étant élevés, en 1893, à 210,000 francs, et en 1894 à 214,000 francs, chiffres ronds.

Quant au second chiffre, il a été établi en tenant compte de la probabilité d'une majoration de dépense proportionnelle au nombre croissant des écoles subsidiées : la dépense pour les modèles, etc., s'étant élevée à 11,900 francs en 1892 et à 10,800 francs en 1893, on peut évaluer le crédit nécessaire à 13,000 francs.

De légères modifications ont été introduites au libellé de ce poste, dans le but de le rendre plus clair.

ART. 54. — *Inspection des beaux-arts, etc.*

La somme de 30,000 francs constitue un strict minimum : bien que deux places d'inspecteur de l'enseignement des arts du dessin soient restées vacantes, cette somme ne prévoit, outre les charges actuelles, que le traitement et les frais de déplacement d'un seul inspecteur.

ART. 55. — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.*

Ce conseil ne s'est plus réuni depuis plusieurs années et n'a par conséquent donné lieu à aucune dépense. Il n'est cependant pas possible de supprimer cette allocation tant que le conseil subsiste et surtout au moment où l'on reconnaît la nécessité de faire du crédit prévu pour ce conseil l'objet d'un article spécial.

Elle devrait toutefois, en cas de non-emploi, faire retour au Trésor, tandis que dans le système actuel elle était affectée à parer à l'insuffisance des autres littéras de l'article 53.

ART. 56. — *Subsides à de jeunes artistes, etc.*

Les sommes liquidées pour cet objet ont été :

En 1892.	fr.	17,725	»
— 1893.		16,050	»
— 1894.		16,550	»

Le chiffre de 17,000 francs n'est donc pas exagéré.

ART. 57. — *Grands concours de peinture, etc.*

Le chiffre proposé a été établi en prenant pour base les sommes dépensées en 1891, 1892 et 1893.

Il est à remarquer d'ailleurs qu'il comprend une somme de 15,250 francs, transférée de l'article 50, littéra f (ancien), et qu'il pourra être réduit, une fois tous les trois ans, de 5,000 francs, les frais du concours d'architecture étant en général moins élevés que ceux des autres concours. Cette réduction sera effectuée, notamment, en 1896.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 58. — *Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux.*

On demande une augmentation de 4,000 francs.

Par suite de la ratification, par les différentes puissances signataires, de la convention de 1886 (réglant l'échange des publications officielles, scientifiques et littéraires), le bureau belge institué à Bruxelles doit assurer la réception et l'expédition d'un nombre considérable d'ouvrages de toute nature.

L'augmentation pétitionnée est absolument nécessaire pour mettre ce bureau à même de remplir les obligations qui lui sont imposées par ladite convention.

ART. 59. — *Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : personnel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	49,200 »
— — — primitif	44,900 »
<hr/>	
AUGMENTATION . . . fr.	4,300 »

Cette somme est transférée de l'ancien article 52 (*Palais des beaux-arts, etc.*), dont la suppression est demandée plus haut.

On propose de fusionner le littéra a de l'ancien article 54 (*Musées royaux de peinture et de sculpture : personnel*), et le littéra b de cet article (*Musée moderne, surveillance*), lesdits musées étant placés sous la même direction et la division des dépenses qui les concerne étant souvent très difficile, pour ne pas dire impossible.

ART. 60. — *Musées royaux de peinture et de sculpture, musée moderne : matériel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	89,510 »
— — — primitif	84,760 »
<hr/>	
AUGMENTATION . . . fr.	4,550 »

Transfert de l'ancien article 52, dont la suppression est proposée plus haut.

Comme à l'article précédent et pour les mêmes motifs, on propose la fusion du litt. a de l'ancien article 55 (*Musées royaux de peinture et de sculpture; matériel, etc.*), et du litt. b de cet article (*Musée moderne; conservation, etc.*).

ART. 62. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels, etc., matériel, etc.*

Voici le libellé actuel de cet article; il est inutile d'y maintenir les mots imprimés en caractères italiques :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

« Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie ;
 » musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel; acquisitions *pour la*
 » *section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art*
 » *pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie et pour le musée d'ethno-*
 » *graphie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses ».*

Par contre, il y a lieu d'ajouter à ce libellé : *Jetons de présence des membres de la commission de surveillance*, immédiatement avant les mots : *Frais d'impression, etc.*

ART. 63. — *Monuments à élever aux hommes illustres, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	50,000 »
— — — primitif	75,000 »
	25,000 »
DIMINUTION. . . fr.	25,000 »

Il a été reconnu possible de réduire de 25,000 francs le crédit de cet article.

ART. 73. — *Subsides aux écoles de musique.*

On propose :

1° de distraire du litt. *a* de l'ancien art. 68 *l'inspection des écoles de musique* et d'en faire l'objet d'un article séparé (art. 74), en deux littéras, avec le *conseil de perfectionnement des études musicales*, qui forme actuellement le litt. *d* de l'art. 68 ;

2° de transférer à cet effet :

a) 9,000 francs du litt. *a* de l'art. 68 (ancien) au litt. *a* du nouvel art. 74 pour l'inspection des écoles de musique ;

b) 2,000 francs, somme à laquelle on peut sans inconvénient réduire le crédit actuel, du litt. *d* du même article au litt. *b* du nouvel art. 74 ;

c) 1,000 francs, différence entre la somme précédente et le crédit actuel, du litt. *d* de l'art. 68 (ancien) au litt. *c* du même article (nouvel art. 73), afin de majorer d'autant le crédit général de la musique qui, en fait, absorbe chaque année les sommes restant disponibles sur les autres littéras de l'article ;

3° de supprimer les deux phrases suivantes à la fin de l'article 73 (ancien art. 68) :

a) (*y compris 11,000 francs en charge extraordinaire et temporaire*).

La somme de 11,000 francs est entièrement absorbée par la publication des œuvres des anciens musiciens belges. Il est probable que cette publication durera encore de longues années. Le Comité qui en est chargé édite en ce moment les œuvres de Grétry ;

b) (*une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget*).

Il y a des années qu'un tel transfert n'a plus eu lieu, l'art. 68 (ancien) étant entièrement absorbé par les charges qui le concernent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les modifications proposées à l'ancien article 55 — devenu dans le projet actuel les articles 52 à 58 — rendent d'ailleurs inutile la faculté de transfert laissée par la phrase dont il s'agit.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 77. — *Traitements du personnel enseignant, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . .	fr. 1,574,728 »
— — — primitif . . .	1,568,728 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	6,000 »

Cette majoration de crédit est nécessaire pour permettre au Gouvernement d'accorder à certains membres du personnel des deux Universités de l'État des promotions ou améliorations de position reconnues nécessaires.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Des modifications sont proposées aux libellés des articles 94, 95 et 98, dans le seul but de rendre ces libellés plus concis.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XVI.

SERVICES DIVERS.

ART. 129. — *Tir national. — Installations complémentaires.*

Crédit demandé : 195,000 francs.

L'adoption à l'usage de l'armée, du fusil Mauser, entraîne l'obligation de compléter les installations du Tir, tant au point de vue des exercices pratiques pour les soldats, qu'au point de vue de la sûreté des propriétés voisines.

ART. 130. — *Sciences, lettres et beaux-arts. — Observatoire royal : matériel.*

Crédit demandé : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à solder une partie du mobilier devenu indispensable par suite de l'installation des services de l'Observatoire dans les nouveaux locaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 132. — *Musées royaux du Parc du Cinquantenaire : matériel.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

La somme sollicitée doit permettre d'assurer l'installation, dans des conditions convenables, et l'exposition d'une précieuse collection de dentelles anciennes gracieusement offerte à l'État par M^{me} Montefiore-Levi. Cette proposition figurait au projet de Budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1894, retiré par le Gouvernement dans la séance de la Chambre des représentants du 12 juin 1894.

A la suite d'une observation formulée par la 5^e section (rapport de la section centrale n° 219, p. 6), il a été reconnu possible de réduire la somme demandée de 30,000 à 20,000 francs.

ART. 134. — *Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concerts.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Les locaux actuels affectés aux services du Conservatoire royal de musique de Gand, sont devenus insuffisants et répondent mal à leur destination.

L'agrandissement et la transformation de ces locaux s'impose donc.

Un premier crédit de 60,000 francs est sollicité à cette fin.

ART. 135. — *Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.*

Crédit demandé au projet de Budget amendé fr.	340,724	»
— — — — primitif	161,587	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	179,167	»

Cette somme, dont le Gouvernement est redevable à la Commission administrative des hospices civils de Liège, comprend :

1^o Fr. 166,667 à titre de solde de la part d'intervention de l'État dans la construction d'un nouvel hôpital clinique à Liège;

2^o 12,500 francs, à titre de subside pour la construction d'un pavillon destiné à la clinique des affections de la gorge, du nez et des oreilles.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut:

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1895 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de vingt-trois millions huit cent trente-neuf mille cent quatre francs fr. 23,839,104 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million six cent nonante-deux mille sept cent vingt-quatre francs 1,692,724 •

Ensemble à la somme de vingt-cinq millions cinq cent trente et un mille huit cent vingt-huit francs fr. 25,531,828 »
conformément au tableau ci-annexé.

(20)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1895.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	404,100 •	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	64,000 •	608,100 •
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 •	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	20,000 •	
6	Frais de route et de séjour; missions.	5,000 •	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1895 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	62,000 •	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1895.	210,000 •	416,925 •
9	Suppléments de pensions accordés, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1895	425 •	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	40,000 •	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	4,500 •	
	A REPORTER. . . . fr.	316,925 •	1,025,025 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	316,925 »	1,023,023 »
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse	100,000 »	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	3,300 »	
14	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Indemnités pour la rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Traductions.	4,900 »	20,800 »
15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Bibliothèque de statistique et service de la statistique générale : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	12,600 »	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	440,800 »	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers 111,050 » — de Brabant. 159,845 » — de la Flandre occidentale 136,735 » — de la Flandre orientale 141,870 » — de Hainaut 131,200 » — de Liège 127,250 » — de Limbourg 91,110 » — de Luxembourg 77,450 » — de Namur 97,150 » Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réplémentaires 5,000 » Organisation des offices provinciaux du travail 30,000 »	1,108,000 »	
	A REPORTER. fr.	1,558,400 »	1,0 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,558,460 »	1,043,825 »
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:		
	Province d'Anvers. 27,000 »		
	— de Brabant. 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut 51,000 »	235,900 »	
	— de Liège 31,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité:		2,415,260 »
	Traitements des commissaires 211,500 »		
	Frais de bureau 43,400 »		
	Traitements des employés 186,000 »	470,900 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1895 30,000 »		
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
21	Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	40,000 »	
22	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral. Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions du Code électoral relatives aux élections législatives.	25,000 »	
23	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif)	40,000 »	
	A REPORTER . . . fr.	»	3,459,085 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	3,459,085 •
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	120,000 •	140,000 •
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour	21,800 •	134,400 •
27	Inspection générale et commandements supérieurs: frais de bureau	500 •	
28	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 •	
29	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	10,500 •	
30	Tir national: personnel permanent.	7,100 •	
31	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses. Frais d'organisation des grands concours annuels; achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie.	44,000 •	
32	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir	45,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
33	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 •	34,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	5,767,485 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	5,767,485 *
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
54	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. . .	17,000 *	} 20,000 *
35	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	3,000 *	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
56	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 500 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1870 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. (Crédit non limitatif.)	310,000 *	310,000 *
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
37	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale (de 1830 à 1880)</i> ; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1852. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres. Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887; dépenses diverses. Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i>	161,100 *	
	A REPORTER. fr.	161,100 *	4,097,485 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	161,100 •	4,097,485 •
38	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Subsidés extraordinaires à l'Académie, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. Publication d'une collection des grands écrivains du pays. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une biographie nationale. Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	115,100 •	
39	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	24,400 •	
40	Observatoire royal: personnel; salaire des gens de service.	65,500 •	
41	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	35,000 •	
42	Bibliothèque royale: personnel; rédaction du catalogue général	96,900 •	
43	Bibliothèque royale: matériel et acquisitions	85,700 •	
44	Musée royal d'histoire naturelle: personnel et frais d'études des collections	92,200 •	
45	Musée royal d'histoire naturelle: matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>	52,250 •	879,000 •
46	Archives générales du royaume à Bruxelles: personnel	62,100 •	
47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	10,200 •	
48	Archives de l'État dans les provinces: personnel	63,550 •	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsidés pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales.	15,200 •	
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsidés aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsidés; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. Subsidés à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour		
	A REPORTER. fr.	•	4,976,485 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	4,976,485 »
	l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsidés et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000 »	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions. Subsidés aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge	100,000 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
52	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	147,005 »	
53	Académies et écoles de dessin: subsidés, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	250,000 »	
54	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	50,000 »	
55	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	5,000 »	
56	Subsidés à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »	
57	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	45,500 »	
58	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	25,400 »	
	<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>		
59	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne: personnel et frais de surveillance. Musée Wiertz: traitement du conservateur et frais de surveillance	40,200 »	
60	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne: matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus	89,510 »	
61	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: personnel	47,050 »	
62	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses	84,200 »	1,895,419 »
	<i>Monuments publics.</i>		
63	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsidés aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 »	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
64	Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsidés pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	80,000 »	
	A REPORTER fr.	1,276,665 »	6,869,904 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE)**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,276,665 •	6,869,904 •
65	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 •	
66	Commission royale des monuments : personnel	13,950 •	
67	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication.	20,200 •	
68	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,000 •	
69	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses	2,500 •	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
70	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 •	
71	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758 •	
72	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	51,526 •	
73	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses	167,000 •	
74	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	11,000 •	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
75	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire	1,000 •	
76	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 •	
77	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'Etat; traitements de disponibilité	1,374,728 •	
78	Matériel des Universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	555,540 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,731,268 •	6,869,904 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	1,731,268 »	6,869,904 »
79	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 »	
80	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 »	
81	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	5,000 »	
82	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894	11,000 »	1,945,768 »
83	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.	1,500 »	
84	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission	4,000 »	
85	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis.	2,000 »	
86	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
87	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
88	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire . . .	2,000 »	
89	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
90	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	24,500 »	
91	Inspection des établissements d'instruction moyenne : frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau	10,800 »	
92	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : traitement de l'inspecteur	7,000 »	
93	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	3,000 »	
	A REPORTER . . . fr.	51,100 »	8,815,672 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	51,100 .	8,815,672 .
94	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	83,000 .	
95	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 .	
96	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,000 .	
97	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel	2,500 .	
98	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,563,664 .	
99	Athénées ou collèges royaux : sections industrielles et commerciales; fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 .	3,976,232 .
100	Écoles moyennes : bourses	33,000 .	
101	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes	154,371 .	
102	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	32,000 .	
103	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 .	
104	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000 .	
105	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	152,197 .	
106	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	9,200 .	
	A REPORTER fr.	3,967,759 .	12,791,994 .

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	3,967,732 •	12,791,904 •
107	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 •	
108	Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	7,000 •	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
109	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire.	2,000 •	
110	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 •	
111	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,500 •	
112	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	150,000 •	11,041,200 •
113	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers.	685,650 •	
114	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	20,000 •	
115	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 •	
116	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	70,950 •	
117	Bourses aux élèves des écoles et sections normales de l'État et des écoles normales agréées	200,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,553,900 •	23,833,104 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,553,900 »	23,833,104 »
118	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines. Récompenses aux instituteurs primaires communaux adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers	106,800 »	
119	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000 »	
120	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1895 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,847,000 »	
121	Subsides aux écoles privées non adoptées mais réunissant les conditions d'adoption énumérées à l'article 9 de la loi du 20 septembre 1884	300,00 »	
122	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 »	
123	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	4,500 »	
124	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	9,000 »	
125	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	81,000 »	
126	Frais de rédaction et de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1891, 1892 et 1895) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	9,000 »	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
127	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 »	6,000 »
	TOTAL. fr.	»	23,839,104 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE .**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	r	23,839,104 *
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XVI.		
	SERVICES DIVERS.		
128	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux	300,000 *	
129	Tir national. — Installations complémentaires	195,000 *	
130	Sciences, lettres et beaux-arts. — Observatoire royal : matériel	2,000 *	
131	Id. id. Acquisitions et commandes artistiques	125,000 *	
132	Id. id. Musées royaux du Parc du Cinquantenaire : matériel.	20,000 *	
133	Id. id. Ruines de l'abbaye de Villers	50,000 *	1,092,724 *
134	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux — Construction d'une salle de concerts	60,000 *	
135	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	540,724 *	
136	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires	600,000 *	
	ENSEMBLE. fr.	*	25,531,828 *

(34)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1895.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
CHAPITRE I^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	»	Traitement du Ministre				
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service				489,100
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE réglementaire d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
		Secrétaire général	1	»	12,000	489,100
		Directeurs généraux	5	»	10,000 à 12,000	
		Directeurs	7	»	Max. 8,000	
		Chefs de division	9	»	Max. 6,500	
		Chefs de bureau	13	»	Max. 5,000	
		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	
		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	
		Employés temporaires	5	»	»	
		Huissiers et gens de service	37	»	800 à 2,400	
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale				5,000
<small>(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)</small>						
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses				59,800
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>				4,200
4	»	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque				
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés				
6	»	Frais de route et de séjour; missions				
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}					fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
494,100	490,700	3,400	»	490,700	490,630 84	
64,000	59,200	4,800	»	60,000	59,989 51	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,000 »	
20,000	15,500	4,500	»	16,386	13,293 50	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,465 93	
606,100	593,400	12,700	»	593,036	592,379 80	
AUGMENTATION . . fr.		12,700 »				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1895 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 82,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1895 128,000 »
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1895
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres 1,800 »
	b.	Indemnité du membre secrétaire. 1,500 »
		A REPORTER fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
62,000	52,000	10,000	»	52,000	51,972 62	
240,000	241,000	»	51,000	241,000	239,536 47	
425	559	»	154	559	558 55	
40,000	39,000	1,000	»	58,000	57,561 84	
4,500	4,500	»	»	4,500	4,442 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	87,995 »	
416,925	437,059	11,000	31,154	436,059	421,866 26	
DIMINUTION . . fr.		20,154				
3,300	3,300	»	»	3,300	2,284 »	
3,300	3,300	»	»	3,300	2,284 »	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
14	a.	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux.	1,650
	b.	Indemnités pour la rédaction de l' <i>Annuaire statistique</i> , des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état-civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. — Traductions.	3,250
15	a.	Commission centrale de statistique : frais de bureau. - Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale	9,500
	b.	Bibliothèque de statistique et service de la statistique générale : achat, réception et envoi de livres et autres documents, abonnements, souscriptions et reliures	3,500
			TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16		Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :	
	a.	Province d'Anvers.	111,050
	b.	— de Brabant.	159,843
	c.	— de la Flandre occidentale	136,755
	d.	— de la Flandre orientale.	141,870
	e.	— de Hainaut	131,200
17	f.	— de Liège	127,280
	g.	— de Limbourg	91,110
	h.	— de Luxembourg	77,430
	i.	— de Namur.	97,150
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires.	3,000
	k.	Organisation des offices provinciaux du travail.	50,000

GRADES.	TRAITEMENTS.
Directeurs	6,000
Chefs de division	4,500 à 5,500
Chefs de bureau	3,200 à 4,000
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200
Id. de 3 ^e classe	1,300 à 1,600
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200

À REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500	3,300	»	»	3,300	2,284 »	
4,900	4,900	»	»	4,900	4,643 60	
12,600	12,600	»	»	12,600	9,766 68	
20,800	20,800	»	»	20,800	16,694 28	
449,800	449,800	»	»	449,800	444,299 86	
1,108,660	1,076,249	32,411	»	1,070,249	1,048,959 92	
1,558,460	1,526,049	32,411	»	1,520,049	1,493,259 78	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
18	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	34,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :	
19	a.	Traitements des commissaires	211,500 »
	b.	Frais de bureau	45,400 »
	c.	Traitements des employés	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1895	50,000 »
20	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	
21	»	Révision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
22	a.	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	20,000 »
	b.	Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions du Code électoral relatives aux élections législatives	5,000 »
25	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État (crédit non limitatif)	20,000 »
	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif)	20,000 »
TOTAL DU CHAPITRE IV.			fr.
CHAPITRE V.			
MILICE.			
24	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
25	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	
TOTAL DU CHAPITRE V.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,558,460	1,526,049	32,411	»	1,520,049	1,493,259 78	
233,900	233,900	»	»	231,900	243,358 01	
470,900	470,900	»	»	453,900	455,172 52	
43,000	43,000	»	»	43,000	48,404 69	
40,000	40,000	»	»	43,000	47,085 31	
23,000	»	23,000	»	30,000	32,765 70	
40,000	65,000	»	25,000	6,000	73,540 »	
2,445,260	2,582,849	57,411	25,000	2,323,849	2,363,566 01	
AUGMENTATION. . fr.		32,411				
120,000	120,000	»	»	110,000	117,698 90	
20,000	20,000	»	»	20,000	17,060 43	
140,000	140,000	»	»	130,000	134,759 53	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE VI.														
GARDE CIVIQUE.														
26	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour												
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>7,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,800</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">21,800</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	1	10,000	4	7,200	1	2,800	»	1,800	21,800	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.													
1	10,000													
4	7,200													
1	2,800													
»	1,800													
21,800														
		Inspecteur général												
		Commandants supérieurs												
		Secrétaire-archiviste de l'inspection générale												
		Frais de route et de séjour												
27	»	Inspection générale et commandements supérieurs : frais de bureau												
28	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour												
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>3,900</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>600</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">7,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	1,200	1	1,800	»	3,900	»	600	7,500	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.													
1	1,200													
1	1,800													
»	3,900													
»	600													
7,500														
		Contrôleur												
		Garde armurier												
		Salaires des ouvriers												
		Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)												
29	»	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures												
30	»	Tir national : personnel permanent												
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,900</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">7,100</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	2,500	1	1,900	1	1,500	1	1,200	7,100	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.													
1	2,500													
1	1,900													
1	1,500													
1	1,200													
7,100														
		Conservateur												
		Gardien en chef												
		Gardien adjoint												
		Greffier												
51	a.	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses . . . fr. 22,000												
	b.	Frais d'organisation des grands concours annuels; achats de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie fr. 22,000												
		A REPORTER. . . fr.												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,800 »						
	22,500 »	»	»	26,500 »	24,994 76	
500 »						
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	6,373 39	
10,500 »	10,500 »	»	»	10,500 »	9,769 52	
7,100 »	7,100 »	»	»	7,100 »	5,908 24	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	43,998 63	
91,400 »	91,400 »	»	»	95,600 »	91,044 54	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
32	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
33	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
34	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
35	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
36	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 500 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles (crédit non limitatif).
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
91,400	91,400	»	»	95,600	91,044 54	
43,000	43,000	»	»	43,000	25,647 37	
134,400	134,400	»	»	138,600	116,691 91	
34,000	34,000	»	»	34,000	33,061 »	
34,000	34,000	»	»	34,000	33,061 »	
17,000	17,000	»	»	17,000	13,950 35	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,060 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,010 35	
310,000	310,000	»	»	330,000	308,116 57	
310,000	310,000	»	»	330,000	308,116 57	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
37	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale (de 1830 à 1880)</i> ; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der nederlandsche taal (dictionnaire de la langue néerlandaise)</i> 43,000 »	
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés 4,500 »	
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »	
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1831 et du 20 décembre 1882 5,000 »	
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres. — Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . — Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses 45,400 »	
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 39,000 »	
	g.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> 12,200 »	
	38	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Subsides extraordinaires à l'Académie, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn 77,900 »
		b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays 3,200 »
		c.	Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. 20,000 »
d.		Publication d'une biographie nationale 8,000 »	
e.		Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »	
39	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers 19,400 »	
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande 5,000 »	
A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
161,100	161,100	•	•	156,100	159,216 92	a) Concours quinquennal de littérature néerlandaise (période 1890-1894.)
113,100	106,273 c) 8,850	•	23	106,273 c) 8,850	103,024 17 c) 8,849 80	a) Ancien article 39, supprimé.
24,400	24,400	•	•	24,400	24,592 45	
300,600	300,623	•	23	295,623	295,483 34	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
300,600	300,623	»	23	295,623	295,483 34	
65,500	64,500	1,000	»	64,500	64,274 62	
33,000	36,000	»	1,000	32,400	32,370 12	
96,900	93,400	3,500	»	93,400	93,399 65	
85,700	85,700	»	»	85,700	85,692 65	
92,200	92,200	»	»	90,700	87,100 »	
52,250	52,250	»	»	52,250	55,850 »	
62,100	60,100	2,000	»	60,100	60,095 14	
10,200	12,200	»	2,000	8,200	8 173 41	
63,350	63,350	»	»	63,350	62,512 07	
15,200	15,200	»	»	13,200	14,649 32	
879,000	875,523	6,500	3,023	861,423	859,400 30	
AUGMENTATION. . fr.		3,477				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NOMBRE des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établis- sements intéressés	fr. 235,000 »
50 <i>(suiv.)</i>	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publi- cations relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	15,000 »
	d.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
51	»	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
52	»	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	
53	»	Académies et écoles de dessin : subsides, acquisition et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	
54	»	Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles.	
55	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	
56	»	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	
57	a.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats	20,000 »
	b.	Frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	23,500 »
58		Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
275,000	350,250	»	75,250	350,250	548,964 28	
100,000	40,000	60,000	»	40,000	27,100 »	
147,005						
230,000						
30,000						
5,000	462,405	a) 53,500	»	427,989	427,599 24	a) Y compris 15,250 francs transférés de l'article 50, litt. f (ancien), au nouvel article 57, litt. b.
17,000						
45,500						
25,400						
870,905	852,655	93,500	75,250	818,239	803,463 52	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
			<i>REPORT fr.</i>
		<i>Musées royaux.</i>	
59	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : personnel et frais de surveillance.	42,700 »
	b.	Musée Wiertz. — Traitement du conservateur et frais de surveillance	6,500 »
60	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus	85,360 »
	b.	Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	3,950 »
61	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel	
62	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	
		<i>Monuments publics.</i>	
63	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
64	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
65	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	
66	»	Commission royale des monuments : personnel	
67	a.	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	11,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DEPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
870,905	852,655	93,500	73,250	818,239	803,465 52	
49,200	44,900	a) 4,300	»	44,900	46,599 91	a) Transfert de l'ancien art. 52, supprimé.
	b) 8,850	»	8,850	b) 8,850	c) 8,849 99	b) Crédit de id. id. c) Dépenses de id. id.
89,310	84,760	a) 4,550	»	84,760	72,231 39	
47,050	45,650	1,400	»	45,650	42,449 64	
84,200	64,200	20,000	»	63,200	64,400 »	
50,000	75,000	»	25,000	75,000	70,340 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	82,938 87	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000 »	
13,950	13,950	»	»	12,950	12,833 18	
20,200	20,200	»	»	17,200	18,591 89	
1,410,815	1,396,165	123,750	109,100	1,354,749	1,322,498 39	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
68	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
69	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses . .
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
70	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
71	»	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
72	»	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses 104,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
73	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 50,000 »
	a.	Inspection des écoles de musique 9,000 »
74	b.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 2,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
75	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire.
76	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,440,815	1,596,165	123,750	109,100	1,354,749	1,522,498 59	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,149 70	
2,500	2,500	»	»	7,000	6,914 74	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
79,758	79,758	»	»	79,758	79,758 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
167,000	178,000	»	a) 11,000	175,000	172,987 65	a) Transfert à l'article 74.
11,000	»	b) 11,000	»	»	»	b) Transfert de l'article 73
1,893,419	1,878,769	134,750	120,100	1,836,853	1,802,684 48	
AUGMENTATION. . fr.		14,650				
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,560 65	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,560 65	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
77	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité.
78	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'Administrateur inspecteur de l'université de Liège
79	»	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses.
80	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
81	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation
82	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'art. 47, litt. F de la loi du 12 avril 1894.
83	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.
84	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission
85	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques: indemnité du commis
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,000	5,000	»	»	5,000	2,560 65	
1,574,728	1,568,728	6,000	»	1,335,168	1,342,352 65	
353,540	353,540	»	»	356,000	544,923 02	
111,000	111,000	»	»	111,000	107,038 40	
60,000	60,000	»	»	60,000	66,428 93	
5,000	5,000	»	»	5,000	7,508 04	
11,000	11,000	»	»	7,000	8,013 40	
1,500	1,500	»	»	1,000	999 32	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,445 04	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,500 »	
1,928,768	1,919,768	6,000	»	1,902,168	1,884,971 45	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
			REPORT . . . fr.																					
86	»	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités																						
87	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																						
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																						
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																						
 CHAPITRE XIII. 																								
ENSEIGNEMENT MOYEN.																								
88	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire																						
89	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers																						
90	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle;">} 24,300</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général.	1	"	7,500 à 8,500	} 24,300		Inspecteurs	2	"	6,000 à 7,500		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	"	1,800	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																			
Inspecteur général.	1	"	7,500 à 8,500	} 24,300																				
Inspecteurs	2	"	6,000 à 7,500																					
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	"	1,800																					
91	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne : frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau.																						
92	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : traitement de l'inspecteur																						
93	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)																						
		A REPORTER. fr.																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,925,768	1,919,768	6,000	»	1,902,168	1,884,971 45	
6,000	6,000	»	»	6,000	11,215 22	
14,000	14,000	»	»	14,000	13,530 »	
»	»	»	»	»	3,877 20	
1,945,768	1,939,768	6,000	»	1,922,168	1,913,015 87	
AUGMENTATION. . fr.		6,000				
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,101 15	
24,300	24,300	»	»	24,300	24,500 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	9,454 20	
7,000	7,000	»	»	7,000	7,000 »	
5,000	3,000	»	»	5,000	2,989 20	
51,100	51,100	»	»	51,100	47,844 53	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
51,100	51,100	»	»	51,100	47,844 53	
83,000	82,200	800	»	82,200	82,228 72	
11,000	13,030	»	2,030	13,030	14,725 13	
60,000	60,200	»	200	60,200	54,598 20	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,699 65	
5,563,664	3,318,664	45,000	»	3,304,064	3,260,044 22	
3,571,264	3,527,694	45,800	2,250	3,513,094	3,471,158 45	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,571,264	3,527,694	43,800	2,250	3,515,094	3,471,138 43	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	30,630 »	
154,371	154,371	»	»	154,571	154,371 »	
32,000	32,000	»	»	32,000	29,931 47	
29,700	29,700	»	»	29,700	31,988 96	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
132,197	103,623	26,572	»	103,623	79,854 14	
9,200	10,000	»	800	10,000	6,109 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	822 80	
7,000	»	7,000	»	»	4,233 20	
3,976,252	3,899,890	79,372	3,050	3,885,290	3,814,981 02	
AUGMENTATION. . fr.		76,342				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
CHAPITRE XIV.																																																					
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																					
109	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire																																																			
110	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers																																																			
111	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="400 1025 667 1048">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th data-bbox="708 1014 775 1070">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="804 1037 868 1048">CLASSE.</th> <th data-bbox="922 1014 1018 1070">TRAITEMENT par an.</th> <th data-bbox="1050 1014 1134 1070">MONTANT de la dépense.</th> <th data-bbox="1198 1025 1321 1048"><i>Observations.</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="363 1111 667 1133">Inspecteur des écoles normales</td> <td data-bbox="735 1111 751 1133">1</td> <td data-bbox="815 1111 831 1133">»</td> <td data-bbox="954 1111 1018 1133">7,500</td> <td data-bbox="1070 1111 1126 1133">7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1133 667 1155">Inspectrice des écoles normales</td> <td data-bbox="735 1133 751 1155">1</td> <td data-bbox="815 1133 831 1155">»</td> <td data-bbox="954 1133 1018 1155">2,200</td> <td data-bbox="1070 1133 1126 1155">2,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1155 667 1178">Vérificateur des économats</td> <td data-bbox="735 1155 751 1178">1</td> <td data-bbox="815 1155 831 1178">»</td> <td data-bbox="954 1155 1018 1178">4,400</td> <td data-bbox="1070 1155 1126 1178">4,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1178 667 1200">Inspecteurs principaux</td> <td data-bbox="719 1178 751 1200">18</td> <td data-bbox="815 1178 831 1200">»</td> <td data-bbox="895 1178 1046 1200">de 5,000 à 7,500</td> <td data-bbox="1054 1178 1134 1200">111,250</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1200 667 1223">Inspecteurs cantonaux</td> <td data-bbox="719 1200 751 1223">80</td> <td data-bbox="815 1200 831 1223">»</td> <td data-bbox="895 1200 1046 1223">de 5,000 à 4,500</td> <td data-bbox="1054 1200 1134 1223">286,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="363 1223 667 1245">Disponibilité</td> <td data-bbox="735 1223 751 1245">»</td> <td data-bbox="815 1223 831 1245">»</td> <td data-bbox="954 1223 970 1245">»</td> <td data-bbox="1070 1223 1126 1245">3,350</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td data-bbox="1054 1267 1134 1290" style="border-top: 1px solid black;">415,500</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,200	2,200		Vérificateur des économats	1	»	4,400	4,400		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 5,000 à 4,500	286,800		Disponibilité	»	»	»	3,350						415,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>																																																
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																	
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,200	2,200																																																	
Vérificateur des économats	1	»	4,400	4,400																																																	
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250																																																	
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 5,000 à 4,500	286,800																																																	
Disponibilité	»	»	»	3,350																																																	
				415,500																																																	
a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				5,000	»																																															
b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																				
112	1°	Aux inspecteurs principaux			36,000	»																																															
	2°	Aux inspecteurs cantonaux			85,600	»																																															
	3°	Aux inspectrices déléguées			21,000	»																																															
c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux				2,400	»																																															
a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État				580,000	»																																															
113	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État			83,650	»																																															
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers			20,000	»																																															
A REPORTER.					fr.																																																

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES L'EXERCICE 1892	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	915 45	
415,500	415,525	»	25	415,525	407,919 77	
150,000	150,000	»	»	164,800	145,534 60	
685,650	702,000	»	16,350	706,000	677,546 17	
1,256,950	1,273,325	»	16,375	1,292,125	1,255,715 99	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an, non compris les indemnités spéciales.	MONTANT de la dépense.
						REPORT.
		Écoles normales d'instituteurs :				
		Directeurs	5	"	Max. 5,000	27,700
		Économés	5	"	" 5,000	15,600
		Professeurs	81	"	" 3,200	154,000
		Surveillants	14	"	" 2,000	25,750
		Gens de service	12	"	" 1,100	12,500
		Sections normales d'instituteurs :				
		Directeurs	2	"	Max. 5,000	11,000
		Économés	2	"	" 5,000	6,000
		Professeurs	16	"	" 3,200	55,650
		Surveillants	5	"	" 2,000	11,100
		Gens de service	3	"	" 1,100	3,100
		Écoles normales d'institutrices :				
		Directrices	3	"	Max. 4,000	10,800
		Économés	3	"	" 2,600	6,600
		Régentes et professeurs	35	"	" 5,200	80,700
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	18,200
		Gens de service	7	"	" 1,100	8,150
		Sections normales d'institutrices :				
		Directrices	3	"	Max. 4,000	13,000
		Économés	3	"	" 2,600	8,800
		Régentes et professeurs	34	"	" 5,200	86,200
		Maitresses d'études	11	"	" 1,800	20,670
		Gens de service	4	"	" 1,100	4,100
		Suppl. de traitement ou indemnités				568,620
						11,580
					TOTAL	580,000
114		Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agrées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884				
115		Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire				
116		Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.				
117		Bourses aux élèves des écoles et sections normales de l'État et des écoles normales agrées				
	a.	Frais des conférences des instituteurs				90,000 »
118	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines				10,000 »
	c.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers				6,800 »
119		Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.				

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,256,950	1,275,325	>	16,375	1,202,125	1,233,715 99	
20,000	22,000	>	2,000	22,000	14,657 75	
6,000	6,000	>	>	6,000	5,999 46	
70,950	75,450	>	4,500	78,622	75,623 25	
200,000	200,000	>	>	200,000	198,066 >	
106 800	100,000	6,800	>	100,000	98,623 >	
100,000	100,000	>	>	100,000	99,999 20	
1,760,700	1,776,775	6,800	22,875	1,798,747	1,726,684 65	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,760,700	1,776,775	6,800	22,875	1,798,747	1,726,684 65	
8,847,000	8,784,000	65,000	,	8,744,000	8,683,205 80	
300,000	300,000	,	,	,	,	
60,000	60,000	,	,	60,000	57,491 65	
4,500	6,200	,	4,700	6,200	3,199 92	
9,000	10,000	,	1,000	10,000	8,863 40	
51,000	51,000	,	,	51,000	27,198 60	
9,000	,	9,000	,	,	6,123 20	
11 041,200	10,987,975	78,800	25,575	10,669,947	10,512,857 20	
AUGMENTATION .fr.		53,225				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
127	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
2^e SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XVI.		
SERVICES DIVERS.		
128	»	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux
129	»	Tir national. — Installations complémentaires
130	»	Sciences, lettres et beaux-arts. — Observatoire royal : matériel
131	»	Id. id. Acquisitions et commandes artistiques
132	»	Id. id. Musées royaux du Parc du Cinquantenaire : matériel.
133	»	Ruines de l'abbaye de Villers
134	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux, construction d'une salle de concerts
135	»	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires
136	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires
TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,000	6,000	»	»	6,000	4,798 24	
300,000	»	300,000	»	»	»	
195,000	»	195,000	»	»	»	
2,000	»	2,000	»	»	»	
125,000	»	125,000	»	»	»	
20,000	»	20,000	»	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
60,000	»	60,000	»	»	»	
340,724	»	340,724	»	»	»	
600,000	»	600,000	»	»	»	
1,692,724	»	1,692,724	»	»	»	
AUGMENTATION. . fr.		1,692,724				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
1^{re} SECTION. — Service ordinaire.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique
VII.	Fêtes nationales.
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Beaux-arts
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
2^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	
XVI.	Services divers
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
606,100 »	593,400 »	12,700 »	»	593,056 »	592,579 80	
416,925 »	437,059 »	»	20,134 »	436,059 »	421,866 26	
20,800 »	20,800 »	»	»	20,800 »	16,694 28	
2,415,260 »	2,382,849 »	32,411 »	»	2,323,849 »	2,363,566 01	
140,000 »	140,000 »	»	»	150,000 »	134,759 35	
134,400 »	134,400 »	»	»	158,600 »	116,691 91	
54,000 »	34,000 »	»	»	54,000 »	33,061 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	15,010 35	
310,000 »	310,000 »	»	»	330,000 »	508,116 57	
879,000 »	875,523 »	3,477 »	»	861,425 »	859,400 50	
1,895,419 »	1,878,769 »	14,650 »	»	1,856,853 »	1,802,684 48	
1,943,768 »	1,939,768 »	6,000 »	»	1,922,168 »	1,913,613 87	
5,976,252 »	5,899,890 »	76,362 »	»	5,885,290 »	5,814,981 02	
11,041,200 »	10,987,975 »	53,225 »	»	10,669,947 »	10,512,857 20	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	4,798 24	
1,692,724 »	»	1,692,724 »	»	»	»	
25,531,828 »	23,660,433 »	1,891,529 »	20,134 »	23,210,045 »	22,910,480 62	
AUGMENTATION. . . fr.		1,871,395 »				